

RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE LIQUIDE

DOMAINE COUVERT

On entend par appareil mobile de chauffage à combustible liquide tout appareil de chauffage utilisant un combustible liquide et dont le fonctionnement ne nécessite pas le raccordement à un conduit d'évacuation des fumées et des produits de la combustion.

Les appareils mobiles de chauffage à combustible liquide, ainsi que les pièces de rechange destinées à ces appareils dont la liste est fixée en annexe III au décret n°92-1280, ne peuvent être fabriqués, importés, détenus en vue de la vente ou de la distribution à titre gratuit, mis en vente, vendus, loués ou distribués à titre gratuit que s'ils sont fabriqués, marqués et étiquetés de manière à assurer la sécurité contre les risques d'intoxication, de brûlures ou d'incendie.

RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

- [Décret n°92-1280 du 10 décembre 1992](#) édictant les prescriptions de sécurité relatives aux appareils mobiles de chauffage à combustible liquide et à leurs pièces de rechange.
- [Décret n°2004-945 du 1 septembre 2004](#) modifiant le décret n° 92-1280 du 10 décembre 1992 édictant les prescriptions de sécurité relatives aux appareils mobiles de chauffage à combustible liquide et à leurs pièces de rechange.
- [Arrêté du 8 janvier 1998](#) modifié relatif aux caractéristiques du combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage

CONTACTS

➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics :
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics :
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ **FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE**

- Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires
5, rue du Cardinal Mercier - 75009 PARIS
Tél : 01-40-82-91-44 – <http://www.fnas.fr/>